



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA PÊCHE

AR08036DGER

ARRÊTÉ

Portant nomination au conseil scientifique de l'École nationale vétérinaire de Lyon.

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,

Vu le code de l'éducation ,

Vu le code rural, notamment l'article R. 812-12.

ARRÊTE

Article 1

Sont nommés membres du conseil scientifique de l'École nationale vétérinaire de Lyon en qualité de personnalités désignées en raison de leur compétence scientifique ou professionnelle :

- M. Michel BECKERT, président du centre INRA de Clermont-Ferrand-Theix ;
- M. Gilles BRUNSCHWIG, directeur scientifique de l'École nationale d'ingénieurs des travaux agricoles de Clermont-Ferrand ;
- M. Bruno ANDRAL, délégué régional du CNRS Rhône Auvergne ;
- Mme Emmanuelle CANET-SOULAS, professeur à l'université de Lyon I ;
- M. Thierry BARON, directeur de recherche à l'AFSSA ;
- M. Philippe JEANNIN, directeur recherche et développement de la clinique MERIAL ;
- M. François GUILLEMIN, président de la commission « enseignement supérieur, recherche et valorisation de la recherche » du CESRA ;
- M. Bernard MANDRAND, directeur scientifique du pôle de compétitivité Lyonbiopôle;
- Mme Marie-Françoise BELIN, correspondante scientifique régionale de l'INSERM.

Article 2

Le directeur de l'École nationale vétérinaire de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* de ministère de l'agriculture et de la pêche.

Fait à Paris, le 5 novembre 2008

Le ministre de l'agriculture et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation,
le directeur général de l'enseignement et
de la recherche

Jean-Louis BUER